

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2014

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 23 JANVIER, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 17 JANVIER, s'est réuni à la salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta à 20h30, sous la présidence de Mme Corinne DUPONT, Maire.**

PRESENTS : Mme DUPONT - Mme MARGATE – M.GRANDAY - Mme GREUZAT- M. PENEZ – Mme BOUADLA (arrivée à 20h40) - M. MARION - M. TROUILLET – M. GAUTHERON – Mme LETAILLEUR -  
Maires Adjoints,

Mme MARCOUD - M. BONTOUX - M.DARAGON - M.VERMEULEN - Mme LEROY M. DJABALI – M. BOTTIER - Mme REIS LAGARTO – M. DURIN - Mme DELABY- M.SUREAU - Mme AUDONNET (arrivée à 20h45) - M.LALOUE - Mme MANIERE - M. GAUTHIER – M. TAN  
Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :  
Mme DEKNUYDT représentée par M. DJABALI  
M. BOUGEARD représentée par Mme GREUZAT  
M. SIROT représenté par Mme MARGATE

ABSENTS :  
Mme GUZMAN  
Mme HAMONY  
Mme BELGHAOUTI  
Mme CHEVREMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DARAGON

### ***MME LE MAIRE fait une déclaration sur l'Intercommunalité :***

*Mesdames et Messieurs,*

*La loi du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales marquait l'obligation pour la commune de Mitry-Mory d'intégrer une intercommunalité à fiscalité propre. Nous avons alors engagé une large concertation avec les habitants pour déterminer les volontés de chacun. Le 10 mars 2011, un conseil municipal extraordinaire se réunissait pour adopter notre volonté partagée d'intégrer une entité en Seine-et-Marne.*

*Il aura fallu près de trois ans pour que la volonté des élus et des habitants d'intégrer une intercommunalité du nord-ouest Seine-et-Marne soit enfin respectée.*

*Nous nous réjouissons aujourd'hui de cette victoire.*

*Mais comme je l'ai souvent répété, notre volonté était d'être associée dès la création de ce nouvel ensemble.*

*Je regrette que cette intercommunalité ait déjà posé les contours du projet, sans Mitry-Mory.*

*L'Etat a choisi d'entériner les statuts, les compétences et la répartition des sièges le 16 décembre 2013. Aujourd'hui, ces statuts s'imposent donc à Mitry-Mory, sans aucune discussion.*

*Depuis que nous avons reçu l'arrêté de rattachement le 12 décembre, sachez que je mets tout en œuvre pour que s'opère dans les meilleures conditions cette intégration, pour le personnel, et pour les populations.*

*Le 19 décembre, nous avons interpellé le sous-préfet. Il nous affirmait alors que ce rattachement serait progressif assurant ainsi la continuité des services publics.*

*Mais dès le 6 janvier, la Direction des finances Publiques nous informait qu'elle rejetterait toute dépense ou toute recette qui n'entrerait plus dans le champ de compétence de la commune. Elle prévoyait également une captation d'une part de nos recettes communales par le transfert de la fiscalité professionnelle.*

*J'ai alors une nouvelle fois immédiatement saisi l'Etat pour qu'une mesure dérogatoire soit adoptée. Une mesure qui permette de se donner du temps à la mise en œuvre de ce rattachement.*

*Le 15 janvier en sous-préfecture de Meaux, j'ai sollicité les instances de l'Etat pour que s'engage, non pas un rattachement brutal et désordonné, mais une construction collective et progressive, qui tout en mettant en place le nouvel outil intercommunal, nous permette d'assurer le bon fonctionnement des services publics.*

*Je regrette qu'à ce jour, l'Etat n'ait toujours pas pris de mesure permettant d'assurer la continuité des services publics, indispensable aux populations.*

*Je vous informe que le 1<sup>er</sup> conseil communautaire intégrant Mitry-Mory, Compans et Villeparisis s'est tenu le 13 janvier. A cette occasion, je suis intervenue pour que le transfert des compétences et du personnel dédié se fasse dans le maintien des droits et des rémunérations. L'intérêt du personnel et de la préservation de ces avantages est au cœur de mes préoccupations.*

*Le 14 janvier s'est tenue la 1<sup>ère</sup> réunion d'installation de la Commission locale d'Evaluation des charges transférées.*

*Avec M. Bontoux, délégué à l'intercommunalité, nous avons rencontré à plusieurs reprises la direction de la CCPMF. Nous avons proposé de travailler de manière transitoire sur la base de convention de prestation de service qui permet d'assurer la continuité des services publics jusqu'à ce que ces compétences puissent être effectivement transférées à la Communauté de communes. Cette convention devant donner lieu à un accord des deux parties, nous avons fait le choix de l'inscrire à l'ordre du jour de ce conseil municipal du 23 janvier.*

*Cependant, un recours actuellement en examen au Conseil d'Etat conteste la validité de la représentativité. Les résultats devraient tomber prochainement et empêcheraient le Président en place de signer cette convention. Nous proposons donc de voter un accord de principe qui permettra de signer cette convention en temps voulu.*

*Avant de passer au vote des représentants à l'intercommunalité, je vous rappelle que l'arrêté de rattachement nous est parvenu le 12 décembre. Il n'était pas possible dans le respect du CGCT et de la démocratie de réunir dans un délai raisonnable la commission intercommunalité. Ce soir nous allons donc procéder à ce vote. Je propose que les membres de la « commission communale intercommunalité » représentent la commune au sein de la communauté de communes Plaines et Monts de France. Cette représentation garantit le pluralisme et assure la continuité du travail effectué par ces élus dans cette commission.*

**M. GAUTHIER :** - Sous quelle forme va être cette élection ?

**Mme Le Maire :** - Le vote sera à bulletin secret, vous avez à l'intérieur de votre pochette des bulletins. Il y aura à la suite de la présentation du mémoire par M. BONTOUX, des propositions de candidatures et nous voterons tour par tour comme le prévoit la loi pour cinq délégués titulaires et deux délégués suppléants qui participeront au conseil communautaire.

## **M. GAUTHIER fait une déclaration au nom du groupe UDI :**

*Par sa valeur symbolique, nous sommes parfaitement conscients de l'importance exceptionnelle de ce conseil municipal, certainement le plus important de la mandature et qui tourne une page déterminante de l'histoire moderne de notre ville.*

*Vous le savez, les élus centristes, fidèles à leurs valeurs, ont toujours défendus, et contre vents et marées, le principe d'une grande intercommunalité suffisamment puissante et influente pour agir dans l'intérêt des habitants du territoire et donc de notre ville et en particulier pour la défense de l'emploi.*

*Depuis bientôt trois ans, nous suivons pas à pas, chaque épisode de cette construction difficile et complexe à mettre en place en raison des différents enjeux, notamment économique, mais aussi humains et politiques, mais généralement d'une façon extrêmement laborieuse, faute d'information :*

*Quelques exemples, nous n'avons jamais été conviés à aucune réunion d'informations par la municipalité, nous n'avons pas été invités à assister à la dernière réunion de la Commission départementale de Coopération Intercommunal à Melun pourtant si déterminante, mais nous y étions présents... Nous n'avons pas été invités à assister au premier conseil intercommunal à Dammartin où siégeait des élus de notre ville, mais nous y étions présents...et nous avons découverts la dernière lettre de Madame le Maire à destination du ministre en charge des collectivités territoriale sur le site internet de la ville et vu l'importance de cette lettre, nous pensons que chaque élu aurait du en être informé dès son envoi et bien évidemment nous ne sommes pas conviés à la commission concernée.*

*Malgré cela, l'épisode le plus affligeant de cette saga, est cette tentative, heureusement sans suite, souhaité par l'UMP de rattachement de Mitry-Mory à la communauté de Terre de France située en Seine Saint Denis, mais qui a repoussé jusqu'à l'ultime minute notre intégration. À la CCPMF et qui semble t'il hypothèque, aujourd'hui fortement l'avenir de notre ville.*

*Nous vous le confirmons à nouveau, c'est bien la gestion du dossier intercommunal et spécialement l'épisode en Seine Saint Denis, qui est à l'origine de notre démission du groupe Mitry-Mory Ensemble, mais cette démission n'est pas une rupture avec Monsieur Laloue, c'est d'abord un divorce avec le groupe UMP, présent à cette table depuis bientôt six ans et présidé et représenté par Philippe Laloue.*

*Cette parenthèse refermée, effectivement la lecture des statuts achevée, nous ne pouvons que constater que cette intercommunalités n'est pas celle que nous voulions, car bien sur la représentation des élus de Mitry-Mory et aussi de Villeparisis au sein du groupement intercommunal, n'est pas acceptable et rend illusoire notre présence dans les instances dirigeantes .avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer....Nous pensons à la zone industrielle de Mitry-Compans qui en raison de son importance à vocation à être d'intérêt communautaire et nous n'imaginons pas que deux piscines presque voisines soient gérées différemment, et nous pensons également que la référence précisée dans les statuts au Grand Paris et au Grand Roissy est trop confuse et doit être précisée et cette liste est bien sur loin d'être exhaustive.....Nous pensons bien sur aux incidences financières..*

*Madame le Maire, Monsieur le Vice-président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les élus (e), très solennellement, nous souhaiterions et dans l'intérêt des Mitryens et Mitryennes. Que dès le prochain conseil intercommunal du 10 février 2014, une mention associant l'ensemble des élus (e) de Mitry-Mory et demandant le principe d'une modification des statuts puisse être présentée.*

*Nous sommes convaincus, Madame le Maire de votre soutien dans cette démarche et nous vous en remercions par avance.*

***M. LALOUÉ fait une déclaration au nom du groupe Mitry-Mory ensemble :***

*Madame le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs du public,*

*Je me souviens d'un conseil municipal extraordinaire le 10 mars 2011, soit il y a près de 3 ans.*

*Nous avons longuement échangé sur le projet d'intercommunalité alors existant, sur notre souhait exprimé dès 2009 – et oui, je dis bien 2009 ! – d'entamer une réflexion sur l'avenir de nos territoires. Nous en étions alors à un projet regroupant Saint-Mesmes, Le Pin, Compans et notre commune.*

*J'avais cité à l'époque Monique PAPIN : « il faut une nouvelle intercommunalité, nécessaire, autour de la plate-forme aéroportuaire ».*

*Nous avons alors aussi précisé que nous n'étions pas opposés à la participation de notre ville à une grande communauté qui unirait dans un même projet l'ensemble des villes seine et marnaises concernées par le Grand Roissy.*

*A cette époque là déjà, la Ville de Villeparisis n'abandonnait plus un rapprochement avec MITRY-MORY.*

*Et nous souhaitions pour conclure une position claire de Villeparisis et une avance dans leur réflexion de Dammartin et Othis.*

*Et nous citions encore pour conclure Monique PAPIN : il faut organiser les compétences et les financements, voire envisager une configuration géographique plus large. C'est un travail très long qui aurait déjà du commencer.*

*Je vous rappelle que ces propos datent de janvier 2011 !*

*Le temps a passé et nous sommes en janvier 2014, à deux mois du premier tour des élections municipales jour pour jour, et nous sommes au pied du mur, avec un budget qui ne sera voté que par la prochaine majorité municipale, sur des orientations budgétaires proposées par l'actuelle.*

*Je ne reviendrais pas sur les positions politiques de tel ou tel, des blocages ou déblocages, des réflexions des élus locaux et des représentants de l'Etat. La question n'est plus celle-ci.*

*Ce soir, nous devons, par nos élections internes, mettre en place les structures embryonnaires d'une nouvelle strate administrative dont on ne connaît que très peu les contours : sur la composition, aucun doute, mais sur la répartition des charges ...d'où cette création de CLECT !*

*Tout le monde maintenant a intérêt, pour nos administrés, de prendre acte des décisions politiques et administratives, et d'aller de l'avant.*

*L'intérêt de toutes et tous est de travailler rapidement ensemble, sans pour autant bien entendu avoir la langue de bois et oublier nos visions différentes, notamment en matière de territorialité, de développement économique, de compétitivité.*

*C'est pour cette raison que j'accepte de répondre favorablement à la participation au Conseil communautaire actuel, sans préjuger bien évidemment des résultats électoraux prochains qui, sans nul doute, en modifieront la composition.*

***Mme MARGATÉ fait une déclaration au nom des élus communistes et progressistes :***

*Le vote des délégués communautaires à la CCPMF est une victoire : celle des Mitryens avant tout et celle des élus qui ont porté depuis des années, et particulièrement ces 3 dernières années, la volonté d'intégrer une intercommunalité seine et marnaise.*

*C'est la fin d'un épisode qui a été marqué par des faits et propos peu glorieux de la part d'élus du territoire qui n'ont pas hésité à dénigrer notre ville, ses élus et ses habitants, utilisant tour à tour le mépris, la peur de l'autre et le mensonge.*

*Mais ce que nous retenons, c'est la ténacité et la détermination des élus de la majorité municipale, de madame le Maire en premier lieu, des Mitryens qui, au-delà des échanges en conseil de quartier, se sont déplacés en préfecture à chaque commission départementale sur l'intercommunalité... une belle preuve de démocratie comme nous avons à cœur de la faire vivre dans notre ville.*

*Un nouvel acte fort de démocratie est de proposer que les membres de la commission municipale sur l'intercommunalité soient délégués communautaires alors que la loi ne nous impose pas, aujourd'hui, d'offrir une place à l'opposition. Mais c'est notre conception de la politique.*

*Ce que nous retenons également et que nous dénonçons, c'est la position de l'Etat, via la Préfecture dans ce dossier : alors que Madame le Maire n'a eu de cesse de demander à ce que Mitry-Mory soit associée à la construction du projet intercommunal, nous entrons dans une intercommunalité dont les compétences et la représentativité ont été décidées pour nous et sans nous.*

*Deux actes de la Préfecture sont clairs et sans appel : les statuts ont été entérinés par arrêté du Préfet une semaine après que notre rattachement ait été acté, des statuts qui ont un impact lourd pour les agents de la ville et pour les habitants sans qu'il n'ait eu ni discussion, ni concertation.*

*Autre acte : Mitry-Mory doit désigner 5 représentants soit 6% du nombre total de délégués communautaires alors que notre population représente près de 18% des habitants de l'intercommunalité. Madame la Préfète vient d'ailleurs de confirmer cela par arrêté qui impose cette représentativité même au-delà des élections municipales. C'est inadmissible !*

*Nous, nous croyons que pour travailler ensemble il faut commencer par se respecter, respecter ce que chaque commune représente, pas plus mais pas moins. Et si certains ont pu crier au risque d'écrasement des grosses communes sur les villages, c'est faire l'impasse sur tout le travail en commun que les élus, quelque soit la taille de leur commune, mènent et ont su mener dans les syndicats intercommunaux.*

*Nous abordons ce nouveau défi intercommunal avec plusieurs objectifs :*

- une juste représentativité de notre commune,*
- un projet intercommunal qui soit utile aux habitants du nord seine et marne et qui apporte de réelles avancées pour un mieux vivre ensemble sur notre territoire. Cela passe, à nos yeux, par le service public, par un aménagement maîtrisé par les élus et les habitants, par l'implantation d'un hôpital, de structures de formation, par une politique du logement pour tous, par un engagement environnemental fort, par le développement des transports en commun. Ces propositions nous souhaitons les mettre en débat.*
- un projet intercommunal qui doit être travaillé avec les habitants, c'est pour nous une condition de la réussite,*

- et enfin un projet intercommunal qui doit associer les salariés des communes et de l'intercommunalité.

*Nous resterons mobilisés sur un point essentiel :*

*- La place de la commune, cœur battant de notre République, doit être préservée alors que les annonces se multiplient de disparition des départements, regroupements forcés de région, fusions de communes, intercommunalités toujours plus grandes sans qu'à aucun moment ces questions fassent l'objet d'un vaste débat démocratique. Certains pensent pour vous, dormez tranquilles, braves gens !*

*Mais cela exige que les collectivités locales aient les moyens financiers pour agir. Car derrière ce bouleversement institutionnel, qu'est ce qui est visé ? C'est la réduction des dépenses publiques, du nombre de services publics et de personnels. C'est une politique d'austérité qui ne réglera en rien les inégalités sociales et territoriales et qui conduira à aggraver le chômage et les difficultés quotidiennes de nos concitoyens.*

*Si certains présentent cet horizon comme indépensable, nous nous pensons bien au contraire qu'une alternative existe, qui exige une répartition des richesses au service de l'intérêt général.*

### **Mme GREUZAT fait une déclaration au nom des élus socialistes :**

*L'élection de nos conseillers délégués entérine notre intégration à la communauté de communes de Plaine et Monts de France.*

*Cette intégration à ce territoire du Nord Seine et Marne, nous l'avons voulue. Nous sommes réintégrés en Seine et Marne, c'est une première satisfaction. Nous sommes rattachés à un territoire cohérent, au nord est de la plate forme aéroportuaire, avec tout ce que cela induit en termes de développement économique sur lequel nous pourrons peser. Nous l'avons toujours souhaité. C'est une deuxième satisfaction !*

*Certes, nous aurions préféré participer à la création de cette intercommunalité, à la définition des compétences, et aux critères de représentativité....*

*Certes, ce rattachement précipité nous bouscule beaucoup et induit un certain nombre de problèmes ...mais nous faisons confiance à Mme le Maire et à la direction générale des services pour les résoudre les uns après les autres !*

*Nous sommes en tout cas déterminés à travailler avec l'ensemble des communes avec comme ambition un aménagement durable équilibré de l'ensemble du territoire et la mise en place de politiques communes au service des habitants, qu'il s'agisse de l'emploi, du transport, de la petite enfance, de la santé, de la formation, de la sécurité...*

*A Mitry nous avons des savoir -faire dans de nombreux domaines, nous les mettrons au service de tous ; nous avons, entre autres, une société d'économie mixte et une régie communale des eaux qui fonctionnent bien et qui pourront servir d'exemples ....*

*La population, en tout cas, devra percevoir le plus que l'intercommunalité est censée leur apporter. La mutualisation des ressources et de certains personnels ne peut pas se résumer qu'à des économies d'échelle. Nos délégués devront y veiller, veiller au respect de la démocratie pour les choix opérés. Ces choix devront respecter les besoins et aspirations des habitants de notre ville. Et comme nous sommes convaincus que leurs demandes doivent peu différer de celles des habitants des autres communes, tout le monde devrait s'y retrouver et l'intérêt général sera respecté !*

### **M. DJABALI fait une déclaration au nom des élus écologistes :**

*Lors du conseil municipal du 10 mars 2011, nous posions alors la question sur le sens de notre coopération communale à venir ; une intercommunalité de projet, de raison ou de gestion ?*

*Aujourd'hui, nous sommes satisfaits de la décision de Madame la Préfète de Seine et Marne d'avoir modifié la carte avec raison. La 'ruralité moderne' invoquée par Mr Albarello ne pouvait pas motiver un projet cohérent pour notre territoire en frange immédiate de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.*

*En marge de ce dossier, nous pouvons lire et entendre que Mitry-Mory c'est 90 ans d'immobilisme ! Ici, non seulement nous n'avons pas reculé devant les coups bas de certains élus locaux pour constituer une baronnie, nous avons en toute lucidité fait un grand pas en avant en intégrant la communauté de communes Plaines et Monts de France. Ce nouvel ensemble permet de mêler des communes à dominante rurale à d'autres communes plus urbaines. Il devient ainsi un acteur obligé sur le bassin d'activité de Roissy-CdG, tant sur le plan économique, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, ou encore environnemental.*

*Dans un esprit de bonne gestion et de continuité du service public, il faut maintenant régler les conséquences pour nos communes du transfert des compétences concernant la petite enfance, les transports et l'assainissement. Dans ces domaines, notre commune pourra démontrer ses compétences en gestion directe et proposer d'impulser une nouvelle dynamique intercommunale.*

*Dans le même temps, il apparaît souhaitable d'entamer sereinement des discussions afin de définir un nouveau projet de coopération avec une juste évaluation de l'intérêt communautaire.*

*Nous pensons que ce moment pourrait être une formidable opportunité pour déployer une politique en faveur de la transition écologique ; optimisation de la gestion des déchets des ménages et arrêt de l'expansion des trop nombreuses décharges, développement des circuits économiques courts, lutte contre les pollutions de l'air et de l'eau, et contre les nuisances sonores liés à l'activité de l'aéroport. En matière de transport et de déplacements, la mise en œuvre d'un schéma intercommunal permettrait de proposer un bouquet alternatif au mode du tout 'voiture individuelle'. Après la mutualisation des services liés à l'eau et à l'assainissement, on pourrait imaginer une gestion directe permettant une maîtrise complète du cycle de l'eau.*

*Pour répondre à l'épuisement des ressources naturelles et notamment le pétrole, notre territoire devra réfléchir à des actions fortes en faveur de la réduction de la consommation d'énergie et à une production d'énergie renouvelable.*

*S'agissant de l'aménagement, les terres agricoles ne doivent pas être sacrifiées pour des projets expansionnistes, optimisons d'abord les zones actuelles.*

*Enfin nous considérons que la représentation indiquée dans les statuts d'aujourd'hui n'est pas juste. Un nouvel équilibre nous semble fortement souhaitable.*

*Après ces années perdues, il faudra mesurer le bouleversement que constitue la nouvelle loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Dans le cadre législatif et réglementaire, le grand Paris frappera à notre porte et il s'agira alors de se déterminer sur l'opportunité de se joindre ou pas à ce nouveau mode de gouvernance.*

**M. GAUTHIER :** -Je crois après la lecture de tous ces mémoires, il y a une unanimité, c'est la nécessité de la réforme des statuts de l'intercommunalité, je pense que rien ne s'oppose à cette motion.

**MME LE MAIRE :** -Evidemment que les choses ne s'opposent pas à cette motion. Simplement nous sommes dans un pays de droits et de devoirs, nous sommes aujourd'hui dans un cadre légal qui date de la loi Hortefeux de 2010, qui dit que si les conseils communautaires ont délibéré sur la composition de leur conseil communautaire avant le 31 août 2013 cela fera loi. Nous nous sommes renseignés, nous avons travaillé sur ce problème de représentativité. Peut-être ferons-nous une motion ou pas. En tous les cas, ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que nous ne pouvons pas modifier les statuts, à moins qu'une majorité qualifiée d'élus le décide. Les statuts ne peuvent être modifiés que dans ce cas là. Je crois que s'ils ont été entérinés quelques jours seulement après le rattachement de nos communes dans cette communauté de commune, il y a certainement une raison qui m'échappe.

**M. GAUTHIER :** -Nous prenons bien bonne note que vous ne souhaitez pas cette motion.

**MME LE MAIRE :** -Je n'ai pas dit que je ne souhaitais pas une motion.

**M. BONTOUX** : -Je ne crois pas que l'on ait besoin d'une motion. Il faut déjà prendre place au conseil communautaire, je pense que ce que viens de dire Mme le Maire est indicatif et intéressant, je crois que l'ensemble de nos collègues notamment élus des petites communes n'ont pas une réelle vision de ce qu'est l'arrivée de villes comme Mitry-Mory, Villeparisis et Compans dans l'Intercommunalité. Il va y avoir un changement de donne. Il faut attendre les municipales : des nouvelles équipes seront en place, il y a un renouvellement obligatoire tous les 6 ans. Ce sera bien, à ce moment là, de regarder et échanger avec nos collègues des autres communes pour voir comment on peut faire évoluer les statuts, s'il y a besoin de les faire évoluer, la représentativité également. Il y aura des discussions sur tout ce qui nous intéresse. La représentativité c'est une chose mais le plus important c'est le projet. Je crois qu'il faudra d'abord s'attacher à revisiter les compétences puisque de l'avis même des services de l'Etat un certain nombre de compétences sont flous. On parle d'intérêt de communautaire sans grande précision à part quelques aspects vraiment très précis le reste est à venir, ce qui est normal, c'est une communauté de commune naissante, qui est le rattachement de plusieurs communauté de communes qui sont elles même d'anciens districts. Nous n'avons pas trop de culture commune dans les gestions municipales, un certain nombre de villages. Il y en a d'autres avec lesquels compris dans notre canton de Mitry-Mory nous avons beaucoup de similitudes, avec une vie démocratique. Mais d'autres communes ne savent même pas présenter un mémoire en conseil municipal : pour nous c'est tout un apprentissage en commun. De même lorsque l'on va aborder des compétences comme l'assainissement, nous avons des gestions totalement différentes suivant les communes y compris sur la taxe d'assainissement. De dans d'autres domaines : la vie démocratique, les commissions... Dans certaines communes les usagers sont comme à Mitry-Mory associés ; dans d'autres il n'y pas d'usagers associés y compris en terme de loi. Cela pose problème. Nous appliquons des lois depuis plusieurs années notamment l'association des usagers, il va falloir mettre tout cela en place. Le président de la communauté de communes nous disait ces derniers jours que pour eux aussi cela allait changer sur énormément de choses. Il y aura besoin d'une réflexion en commun de l'ensemble des élus de notre secteur, pour faire en sorte que l'on tienne bien les finances, qu'il n'y ait pas d'accentuation de la fiscalité locale donc des enjeux extrêmement lourds pour l'avenir. Je pense qu'au mois d'avril, mai, on pourra avoir déjà les premiers éléments et savoir si on peut aller vers une refonte des statuts, en sachant que ne nous voulons pas en faire une affaire partisane. C'est le sens du travail de la municipalité et de la commission intercommunalité. Nous voulons faire d'une manière partagée avec nos collègues, quelque soit leur sensibilité politique, qu'ils soient des villes ou des villages. Je crois que c'est le sens de notre travail tout au long de ces dernières années sur cette question.

**MME LE MAIRE** : Pour information je vous redonne les noms des membres de cette commission municipale : Corinne DUPONT, Jean Pierre BONTOUX, Laure GREUZAT, Benoît PENEZ, Philippe LALOUÉ, Marianne MARGATE et Franck SUREAU. Je propose que ces élus qui ont travaillé pendant toutes les années de cette mandature représentent la commune de Mitry-Mory dans la communauté de communes.

---

## **1. ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « PLAINES ET MONTS DE FRANCE »**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur proposition et présentation du rapport par M. BONTOUX, Conseiller Municipal délégué à l'Intercommunalité,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-6 à L5211-8,





**Election du 4<sup>ème</sup> délégué titulaire – candidature : M. Benoît PENEZ**

Votants : 29

blancs et nuls : 1

Exprimés : 28

M. Benoît PENEZ a obtenu 28 voix

**Election du 5<sup>ème</sup> délégué titulaire – candidature : M. Philippe LALOUE**

Votants : 29

blancs et nuls : 7

Exprimés : 22

M. Philippe LALOUE a obtenu 22 voix

**Election du 1<sup>er</sup> délégué suppléant – candidature : Mme Marianne MARGATE**

Votants : 29

blancs et nuls : 3

Exprimés : 26

Mme Marianne MARGATE a obtenu 26 voix

**Election du 2<sup>ème</sup> délégué suppléant – candidatures :  
M. Franck SUREAU – Mme Dominique MANIERE**

Votants : 29

blancs et nuls : 2

Exprimés : 27

M. Franck SUREAU a obtenu 24 voix

Mme Dominique MANIERE a obtenu 3 voix

**SONT DÉSIGNÉS**, pour représenter la commune au sein de la communauté de communes  
« Plaines et Monts de France »

- En qualité de délégué titulaire : Mme Corinne DUPONT
- En qualité de délégué titulaire : M. Jean Pierre BONTOUX
- En qualité de délégué titulaire : Mme Laure GREUZAT
- En qualité de délégué titulaire : M. Benoît PENEZ
- En qualité de délégué titulaire : M. Philippe LALOUE
- En qualité de délégué suppléant : Mme Marianne MARGATE
- En qualité de délégué suppléant : M. Franck SUREAU

Et ont signé sur le registre, les membres présents.

**Reçu en sous préfecture le 27/01/2014**

---

**2. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT  
SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES  
CHARGES TRANSFEREES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur proposition et présentation du rapport par M. BONTOUX, Conseiller Municipal délégué à l'Intercommunalité,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2013-DRCL-BCCCL-166 portant rattachement des communes de Compans, Mitry-Mory et Villeparisis à la communauté de communes « Plaines et Monts de France »,

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts rendant obligatoire la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et les communes membres,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Plaines et Monts de France du 16 décembre 2013 approuvant la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée d'examiner la compensation financière des charges transférées,

**Vu** l'avis favorable de la Commission sur l'Intercommunalité du 14 janvier 2014,

**Considérant** que chaque assemblée communale est appelée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE :**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b> | <b>26</b>   |
| <b>POUR :</b>               | <b>26 dont 3 par mandat</b><br>Mme DUPONT - Mme MARGATE - M.GRANDAY - Mme GREUZAT- M. PENEZ –<br>Mme BOUADLA – M. MARION - M. TROUILLET – M. GAUTHERON –<br>Mme LETAILLEUR – Mme MARCOUD - M. BONTOUX - Mme DEKNUYDT –<br>M. BOUGEARD – M.DARAGON - M.VERMEULEN - Mme LEROY - M. DJABALI –<br>M.BOTTIER – M. SIROT - Mme REIS LAGARTO - M. DURIN – Mme DELABY -<br>M.SUREAU - Mme AUDONNET - M.LALOUÉ - |
| <b>ABSTENTIONS :</b>        | <b>3</b><br>Mme MANIERE - M. GAUTHIER - M. TAN  |

**DESIGNE Mme Corinne DUPONT (délégué titulaire) et M. Jean Pierre BONTOUX (délégué suppléant)** qui représenteront la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Et ont signé sur le registre, les membres présents.

**Reçu en sous préfecture le 27/01/2014**

---

### **3. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AU TITRE DE L'ARTICLE L5214-16-1 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur proposition et présentation du rapport par M. BONTOUX, Conseiller Municipal délégué à l'Intercommunalité,

**VU** l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « *les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions* »,

**VU** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012-100 en date du 24 juillet 2012 modifié, portant création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN, PLAINE DE FRANCE, PORTES DE LA BRIE et extension à la commune de LE PIN,

**VU** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-166 en date du 9 décembre 2013 portant rattachement des communes de MITRY-MORY, COMPANS et VILLEPARISIS à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNE PLAINES ET MONTES DE FRANCE, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**VU** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-159 en date du 16 décembre 2013 portant modification des statuts de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNE PLAINES ET MONTES DE FRANCE et plus particulièrement les articles relatifs aux compétences de l'établissement public ainsi que l'article 9-2.

**CONSIDERANT** que ce court laps de temps n'a pas permis que les transferts de compétences soient concrètement organisés.

**CONSIDERANT** que la gestion à titre transitoire par la commune de Mitry-Mory des compétences « Petite enfance », « Assainissement », «Eaux pluviales » et « Défense incendie », présente un intérêt manifeste dans le cadre d'une continuité et d'une bonne organisation dudit service public.

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre d'une telle convention a été évoquée lors de la réunion du 15 janvier 2014 en présence des représentants de la commune de Mitry-Mory, de la Communauté de commune Plaines et Monts de France et des services de l'Etat comme étant de nature à favoriser la continuité du service public et la mise en œuvre efficace des transferts de compétence liés à l'intégration de la commune de Mitry-Mory à la Communauté de commune Plaines et Monts de France,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b> | <b>26</b>   |
| <b>POUR :</b>               | <b>26 dont 3 par mandat</b><br>Mme DUPONT - Mme MARGATE - M.GRANDAY - Mme GREUZAT- M. PENEZ –<br>Mme BOUADLA – M. MARION - M. TROUILLET – M. GAUTHERON –<br>Mme LETAILLEUR – Mme MARCOUD - M. BONTOUX - Mme DEKNUYDT –<br>M. BOUGEARD – M.DARAGON - M.VERMEULEN - Mme LEROY - M. DJABALI –<br>M.BOTTIER – M. SIROT - Mme REIS LAGARTO - M. DURIN – Mme DELABY -<br>M.SUREAU - Mme AUDONNET - M.LALOUÉ - |
| <b>ABSTENTIONS :</b>        | <b>3</b><br>Mme MANIERE - M. GAUTHIER - M. TAN  |

**AUTORISE** le Maire à signer une convention à venir entre la ville de Mitry-Mory et la Communauté de communes Plaines et Monts de France visant au titre de l'article L5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales à confier pour une durée de six mois à la Ville de Mitry-Mory la gestion de services et/ou d'équipements relevant désormais de la compétence de la Communauté de communes Plaines et Monts de France.

**M. GAUTHIER :** - Ce mémoire est d'une très grande complexité. Nous l'avons eu ce soir et demandons un délai de réflexion, que la règle des 5 jours soit appliquée et qu'il soit reporté au prochain Conseil Municipal.

**M. DARAGON** : - Une petite précision, dans les compétences transférées, on nous parle de l'assainissement et des eaux pluviales. Cela veut dire que l'ensemble de cette compétence que nous avons aujourd'hui dans notre commune est transférée ? Je dis cela parce que concernant l'eau pluviale, nous sommes adhérents au SIAERBB. Cela veut dire que ce syndicat est transféré aussi et que la gestion sera faite par la communauté de communes ?

**MME LE MAIRE** : - Je pense que la Communauté de communes nommera des délégués à la place des communes aujourd'hui.

**MME PENILLAULT** : - En complément, puisque le périmètre de compétences du SIAERBB est bien plus large que la gestion des eaux pluviales, la commune aura toujours à siéger au SIAERBB. C'est uniquement la partie eaux pluviales qui ne relève plus des compétences de la commune.

**M. BONTOUX** : - Je pense que les services, notre directeur et directrice adjointe ont très bien préparé ce mémoire. J'ai pris le temps de le lire et je trouve qu'ils ont très bien conçu la rédaction, il est extrêmement clair. Il ne faut pas mettre en danger la commune : ne pas vouloir délibérer ce soir sur une intention pour donner les moyens à Mme le Maire de signer cette convention serait très gênant, parce qu'à tout moment, le conseil communautaire peut très bien vouloir signer ces conventions. Je tiens à dire que l'Etat nous a bien indiqué que c'était vraiment à titre dérogatoire.

Il faut souligner que le législateur qui a conçu ces lois, les ministres qui les ont signées ne sont pas très près des réalités : penser que le rattachement de villes comme Villeparisis/ Compans et Mitry-Mory peut se faire en un tour de mains la nuit du 31 décembre, c'est quand même un peu léger, c'est le moins qu'on puisse dire. Cela met en danger tous les fonctionnaires de l'Etat notamment les trésoriers payeur et Mme le Maire a été obligé d'écrire au Trésorier Payeur pour le dégager certaines responsabilités, il faut le savoir. Le 1<sup>er</sup> janvier, l'Etat a de facto transféré toute la « taxe professionnelle », tous les impôts économiques à la communauté de communes sans se soucier de comment serait mandater la paye le lendemain. Et les fonctionnaires de l'Etat n'ont fait qu'appliquer la loi strictement. Heureusement, ils ont plein de bon sens et nous travaillons bien avec eux et la communauté de communes. On voit bien cependant que le législateur a fait une loi complètement délirante ! De même pour la loi qui consiste à donner 5 délégués communautaires à la ville de Mitry-Mory, alors que le Code Electoral nous en donne 12 ! C'est une chose qui est attaquable devant les juridictions. Mais en tout de cause, C'est à cette situation que nous avons à faire face.

Ces conventions sont vraiment indispensables pour assurer une continuité de service pendant quelques mois, le temps de réunir l'ensemble des conditions nécessaires à la mise en œuvre des transferts mais aussi pour que les réunions obligatoires des Comités Techniques Paritaires à la fois de la commune et de la communauté de communes puissent se tenir et émettre un sur ces transferts, pas simplement sur le transfert des personnels mais aussi les conditions dans lesquels ils se déroulent, les futures conditions de travail du personnel à la Communauté de Communes, les questions de l'ensemble des régimes indemnitaires...etc. Le législateur n'a pas pensé à tout cela, ce sont les élus locaux comme d'habitude qui en ont écopé. Comme cela se passe dans une bonne ambiance, il n'y a aucune raison.

En tout les cas, il faut donner des garanties et ce mémoire n'est qu'un mémoire d'intention, il ne va pas au-delà que de créer les conditions matérielles et morales que la commune s'engage auprès du personnel et des usagers à assurer cette continuité du service public.

**MME LE MAIRE** : - Je souhaite faire remarquer à l'assistance et aux élus notamment, que c'est la première fois depuis le début de ce mandat, que nous passons un mémoire sans les documents. C'est la première fois que nous proposons une convention sans la joindre. Nous aurions préféré la joindre mais M. BONTOUX a expliqué des choses, j'ai dit également des choses au début de ce conseil municipal. Après chacun prend ses responsabilités : il y va effectivement de l'intérêt, et du personnel et du service public. Nous pouvons reprendre la

totalité des Conseils Municipaux et cela en représente quelques uns, nous n'avons jamais passé une convention sans la joindre au mémoire. Nous aurions préféré procéder de cette manière mais nous n'aurions pas pu la délivrer dans les 5 jours puisque la dernière rencontre avec M. le Président de la Communauté de Communes s'est faite hier. Nous aurions pu vous transmettre nos propositions mais nous n'avons toujours pas eu de réponse de la communauté de communes. Chacun doit prendre ses responsabilités.

**M. LALOUÉ** : - En effet, je regrette aussi ne pas avoir ce texte. Ceci dit, parfois il faut aller plus vite que l'on ne le souhaiterait. J'aurais une question : on parle des gestions de compétences, petite enfance, assainissement, eau pluviale, défense incendie. Cela n'a pas grand-chose à voir les uns avec les autres : est-ce qu'il y aura des conventions spécifiques par domaine d'activité ? On parle d'une convention globale, puisqu'il est dit dans l'article L 5214.16.1 du Code Général « *peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services* », nous pourrions penser qu'il y auraient des conventions par domaine d'activité.

**MME LE MAIRE** : - Lors de nos rencontres avec le Président de la Communauté de Communes nous avons convenu que nous ferions une convention qui reprenait l'intégralité des compétences.

**M. BONTOUX** : - En sachant que la convention tombe dès que les opérations de transfert sont faites. C'est-à-dire que nous n'attendons pas obligatoirement les 6 mois, puisque l'idée était de signer une convention jusqu'au 30 juin, et si fin mars des choses sont réglées, au fur et à mesure les choses seront transférées. Nous avons l'aide de l'Etat qui a dit du point de vue du contrôle de légalité que les choses se passeraient correctement ; il y a des ajustements à faire avec les trésoriers payeurs, il y a des régies. La vie communale, contrairement à ce qu'il est dit dans les médias, le travail des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux, c'est d'une grande complexité réglementaire, mais aussi financière et de gestion des ressources humaines. Il est évident que c'est très complexe. Il faut que la Communauté de Communes ait les conditions pour bien accueillir la ville de Mitry-Mory, Villeparisis et Compans, ce qui n'est pas tout à fait simple compte tenu du volume des communes puisque nous allons être avec Villeparisis les deux plus grosses communes de l'intercommunalité dans la plus grande intercommunalité de Seine et Marne, 110 000 habitants bientôt.

**M. GAUTHIER** : - Vous nous demandez de prendre part contre une motion, nous on vous dit simplement une chose depuis le début de la séance, vous nous dites la loi c'est la loi on ne peut pas passer outre et vous avez parfaitement raison et là vous nous dites soyez gentils faites une exception. Il y a une règle de 5 jours, on fait un Conseil Municipal dans une semaine et là on votera pour.

**MME LE MAIRE** : - D'abord nous ne sommes pas hors la loi en votant une convention comme cela. De toute façon, voter ou non vous appartient. Si nous devons réunir un conseil municipal extraordinaire comme on l'a fait ce soir, nous recommencerons. A chaque conseil municipal, je tiens à le rappeler ici, avant de commencer l'ordre du jour, j'ai donné des nouvelles de l'intercommunalité. Si cela n'est pas suffisant, si vous ne souhaitez pas prendre part au vote, vous pouvez sortir de la salle ou vous abstenir. Mais il y a des règles et il faut les respecter.

Et ont signé sur le registre, les membres présents.

**Reçu en sous préfecture le 27/01/2014**